

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basix

EU0018 - CH (FR)

conformément à la directive CE/2001/58

Classification	Équipement de protection individuelle	Symbole(s)
<p>C N</p> 		

Date de préparation 05/30/2007

Date de révision

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit EU0018 - CH (FR)
Nom du produit Basix
Utilisation recommandée Agents de nettoyage, alcalins

Contacteur le fabricant **Fournisseur**
 DeLaval N.V. DeLaval AG
 Industriepark-Drongen 10 Munchrutstrasse 2
 B-9031 Gent Belgium CH-6210 SURSEE
 Switzerland
 Tel. +32 9 280 91 21 Tel (41) 926 6611
 Email MSDS.EU@delaval.com

Téléphone en cas d'urgence (41) 1 251 51 51

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

C - Corrosif
 N - Dangereux pour l'environnement
Dangers les plus importants
 Provoque de graves brûlures
 Très toxique pour les organismes aquatiques

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS.	% en poids	Classification
Hypochlorite de sodium	7681-52-9	231-668-3	1 - 5	C; R34 N;R50 R31

Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	10 - 20	C;R35
---------------------	-----------	-----------	---------	-------

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Un examen médical immédiat est requis. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utilisation:., poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool

Risques spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

Stockage Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom Chimique	EU	United Kingdom	La France	L'Espagne	L'Allemagne
Hydroxyde de sodium		STEL: 2 mg/m ³	VME: 2 mg/m ³	VLA-EC: 2 mg/m ³ VLA-EC	

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Netherlands	La Finlande	L'Autriche
Hydroxyde de sodium		Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	MAK: 2 mg/m ³ Ceiling: 4 mg/m ³

Nom Chimique	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande	Le Danemark
Hydroxyde de sodium	STEL: 2 mg/m ³ STEL (inhalable, 15 min) MAK: 2 mg/m ³ MAK (inhalable)	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des yeux lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau Vêtements de protection à manches longues. vêtements étanches. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes. Gants imperméables. Gants en néoprène.

Protection des mains gants de protection

Considérations générales d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	jaune clair	Odeur	léger de chlore
Forme	liquide	pH	>13
Hydrosolubilité	soluble	Densité	1.163

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Matières à éviter	Incompatible avec des acides forts et des bases, Incompatible avec des agents oxydants
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Hypochlorite de sodium	5800 mg/kg Mouse		
Hydroxyde de sodium	2000 mg/Kg	1350 mg/kg (Rabbit)	

Toxicité chronique Éviter les expositions répétées. Possibilité d'effets irréversibles. Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Effets sur l'organe-cible Yeux, Système respiratoire, Peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Hydroxyde de sodium		LC50 (96 h) 72 mg/L		

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

No ONU	1719
Nom d'expédition	1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III

ADR

No ONU	1719
Nom d'expédition	1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Code de classement	80

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

contient Sodium hydroxide , hypochlorite de sodium

Symbole(s) C - Corrosif
N - Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) de risque

R35 - Provoque de graves brûlures

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Inventaires internationales

Nom Chimique	EINECS	ELINCS	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	La Chine	AICS	KECL
Hypochlorite de sodium	X	-	X	-	X	X	X	X	X
Hydroxyde de sodium	215-185-5	-	X	-	X	X	X	X	KE-31487

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2**

R35 - Provoque de graves brûlures

R34 - Provoque des brûlures

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R31 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

Date de préparation 05/30/2007

Date de révision

Sommaire de la révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

Fin de la Fiche de Données de Sécurité